

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2011)
Heft: 29

Artikel: Changez de caisses sans vous faire piéger!
Autor: Zirilli, Anne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-832001>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Changez de caisses sans v

L'écart entre la prime la plus économique et la plus chère dans chaque canton reste consultez le site de l'Office fédéral de la santé publique et suivez les conseils de Rudolf

1. Bon marché aujourd'hui: chère demain!

Vous avez choisi la caisse la plus avantageuse, et vous n'êtes pas le seul... Dès lors, c'est mathématique: avec des effectifs qui enflent, cette caisse aura du mal à suivre dans les remboursements, surtout si elle est petite, et doit augmenter ses primes l'an prochain puisque la loi l'oblige à constituer des réserves pour chaque nouvel assuré. Et comme une prime très basse ne garantit pas un service haut de gamme, vous risquez de vous retrouver dans une caisse qui ne communique que par internet et vous demande d'avancer le prix des médicaments.

Le conseil de l'Ombudsman: ne quittez pas votre assureur pour gagner 10 francs et si vous ne voulez pas changer de caisse chaque année, ne choisissez pas la moins chère, mais celle qui se trouve un cran au-dessus.

2. Vous êtes en traitement: danger!

Votre caisse actuelle a donné son accord pour un traitement longue durée qui se situe à la frontière des prestations que les caisses sont tenues de rembourser pour l'assurance de base. La nouvelle caisse pourrait refuser de couvrir ce traitement limite.

Le conseil de l'Ombudsman: dans ce cas, gardez votre caisse actuelle ou demandez à celle que vous désirez rejoindre de vous signifier par écrit son consentement.

4. S'assurer par internet: surprise!

Le site officiel www.priminfo.ch permet de demander une offre par internet pour les modèles alternatifs de l'assurance obligatoire. Surprise: vous demandez la franchise à 300 francs, la caisse vous propose celle à 500 ou 1500, vous obligeant à corriger le tir, ou vous colle de force de petites assurances privées complémentaires.

Le conseil de l'Ombudsman: pour prendre l'assurance de base dans une nouvelle caisse, il suffit d'envoyer une lettre recommandée indiquant la franchise et modèle souhaités, votre date de naissance, vos coordonnées, votre compte bancaire, le nom de votre caisse actuelle avec copie de votre police.

Et sachez que ce nouvel assureur est tenu de vous accepter pour la base, sauf si vous devez de l'argent à votre caisse actuelle.

Anne Zirilli



vous faire piéger!

ahurissant. Si vous voulez changer d'assureur, Luginbühl, ombudsman de l'assurance maladie.

3. Modèles économiques: gare aux sanctions!

Deux types d'assurance proposent des rabais alléchants: le modèle du médecin de famille et la télémédecine. Le premier vous oblige à passer par un médecin de premier recours pour voir un spécialiste, le second à téléphoner à une centrale médicale (parfois habilitée à dicter ou interdire un traitement) avant de consulter un médecin. Attention: si vous violez ces principes, la caisse peut refuser de rembourser les soins. C'est la règle avec le modèle du médecin de famille, c'est parfois le cas avec la télémédecine. Pour éviter ce risque, il faut suivre un règlement qui varie selon les caisses. Certaines sont permissives, d'autres carrément tyranniques. Et prenez garde aux courtiers qui vous proposent une prime imbattable sans vous dire qu'il s'agit du modèle du médecin de famille...

Le conseil de l'ombudsman: lisez attentivement les «conditions particulières» qui régissent ces modèles et assurez-vous que votre médecin traitant est agréé par la caisse.

Mode d'emploi

Pour comparer les primes: www.priminfo.ch. En cliquant sur la petite flèche en haut de colonne, elles apparaissent par ordre de prix croissant. Lettres type à la rubrique Primes-Conseil.

Tableaux sur papier:
tél. (031) 324 88 02.

Délai de résiliation pour l'assurance de base:
30 novembre (la lettre doit être en main de l'assureur à cette date). Même délai pour changer de modèle au sein de votre caisse. Ne résiliez pas votre complémentaire: à partir d'un certain âge, vous serez refusé en privé.

En cas de problèmes:
Ombudsman de l'assurance maladie,
tél. (041) 226 10 11.



Shutterstock G. Sanders



ASSISTANCE À DOMICILE
pour la ville et la campagne



Soins, Accompagnement et Aide au ménage

Jour et nuit, 7/7, week-end; personnel qualifié avec expérience; flexible et fiable; tarifs fixes; reconnue par toutes les caisses maladie.

Assistance à domicile pour la ville et la campagne SA

Genève: 022 340 40 95

Vaud: 021 311 19 11

Neuchâtel: 032 721 14 50

Fribourg: 026 322 21 21

www.homecare.ch

Soins privés

Je suis intéressé/e par

- ☐ Informations générales sur les offres de soins
- ☐ Informations générales sur les offres d'assistance et d'aide au ménage
- ☐ Affiliation
- ☐ Produits d'incontinence 
- ☐ Veuillez me contacter svp.

Nom/prénom

Rue

NPA/localité

Téléphone/e-mail

Date de naissance

Bulletin à retourner à:
Assistance à domicile
Dépt. Suisse romande
Schwarztorstrasse 69
3000 Berne 14